

Nombre de membres
En exercice : 6
Présents : 5
Pouvoirs : 1
Votants : 6

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le dix novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 6 novembre 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre FRANQUELIN Jean – Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale



Absent(e) excusé(e) : DEBRUYNE Caroline

Absent(e) non excusé(e) :

Pouvoirs : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN

Secrétaire de séance : FICHTEN Marie-Pierre

Ordre du jour :

Désignation délégué SIVOS suite démission
Avis mode d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur la commune de Chémery avec extension sur la commune de Méhers
Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2023

DESIGNATION DELEGUE SIVOS SUITE DEMISSION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué au SIVOS suite à la démission de 2 délégués titulaires.

Après discussion, est désigné délégué titulaire à l'unanimité : Gilles LIONS

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA PROPOSITION DU MODE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL SUR LA COMMUNE DE CHEMERY AVEC EXTENSION SUR LA COMMUNE DE MEHERS

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal les éléments suivants concernant la proposition du mode d'aménagement foncier et du périmètre sur la commune de Chémery avec extension sur la commune de Méhers ; à savoir :

- L'étude d'aménagement réalisée par le bureau d'études GEOMEXPERT,
- Le procès-verbal de la réunion de la commission communale en date du 27 septembre 2022 décidant la mise à l'enquête du mode d'aménagement et du périmètre,
- Le procès-verbal de la réunion de la commission communale en date du 11 mai 2023 avec les décisions après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre,
- La proposition de plan de périmètre au 1/5 000ème,
- Le rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre

Le conseil municipal, à l'unanimité, en application des articles L121-14 II du code rural et après en avoir délibéré :

- Prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement,
- Constate qu'aucune observation mettant en cause le principe d'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé,
- approuve les prescriptions définitives proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de sa réunion du 11 mai 2023,
- Approuve les propositions définitives de la commission communale quant à la procédure du mode d'aménagement foncier agricole et forestier et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de sa réunion du 11 mai 2023.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant terminé, monsieur le maire lève la séance à 18h25

Le Maire, Gilles LIONS

La secrétaire de séance,



Gilles Lions

[Signature]